



# Le Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie : inciter au tri des déchets

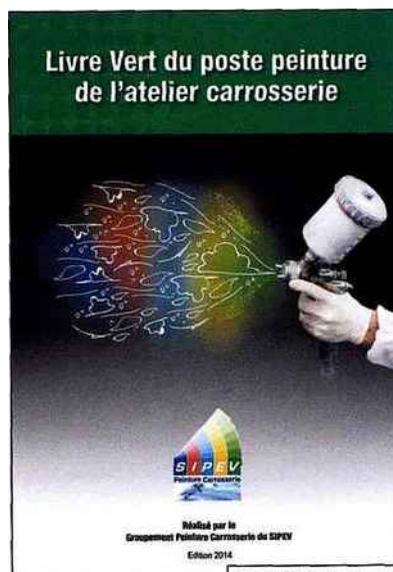
Trier et faire éliminer les déchets d'une carrosserie sont des obligations légales et nécessitent une bonne organisation. Le Livre Vert du SIPEV rappelle le cadre réglementaire et dispense quelques conseils pour sensibiliser le personnel, encourager les bonnes pratiques et valoriser les déchets dans l'atelier de réparation.



**A**u-delà d'un acte environnemental, la gestion des déchets est une source collective d'indépendance sur les matières premières et secondaires. Elle peut également devenir un levier de croissance. A condition de connaître la réglementation, les règles de mise en œuvre et les filières impliquées dans la collecte et le recyclage, le carrossier peut en tirer le meilleur parti. Idem pour le personnel de la carrosserie, qui y gagnera en confort et sécurité. Tout est affaire de prise de conscience et de motivation...

## Obligations réglementaires

L'obligation de séparer les Déchets Industriels Non Dangereux (DIND), et les Déchets Industriels Dangereux (DID) date de 1992. Pour mémoire, les premiers sont des déchets ordinaires (emballages plastiques, cartons, papier bulle et de marouflage, tôle froissée, pare-chocs...) sans danger, qu'il convient toutefois d'éliminer avec un traitement approprié. Les seconds sont des déchets spéciaux (diluants, solvants, chiffons et emballages souillés, filtres de cabine de peinture...) polluants qui nécessitent des précautions particulières de traitement. Dans le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002, une nouvelle obligation s'ajoute à la première dans le code de l'environnement (art. L541-2) : "Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer, ou d'en faire assurer, l'élimination conformément aux dispositions de la liste unique définie dans l'annexe II". En 2005, la fourniture d'un Bordereau de Suivi de Déchets (BSD) pour les DID devient obligatoire et depuis 2012, la tenue d'un registre faisant l'inventaire



Télécharger le Livre Vert en scannant le flash code ou sur <http://tinyurl.com/livrevertsipev>



des déchets incombe au carrossier. Il doit séparer les DIND et les DID, en assurer la collecte et établir leur traçabilité sur un BSD, à conserver pendant 5 ans.

## Bonnes pratiques du quotidien par un personnel averti

Une bonne gestion des déchets est initiée par la motivation du dirigeant mais également par sa capacité à sensibiliser son personnel, maître d'œuvre en la matière. Quand on sait que le verre des pare-brise est recyclable à l'infini et peut se transformer en carafe, qu'une jante peut devenir une passoire ou un pare-chocs, devenir une chaise en plastique, la gestion et le

tri des déchets sont perçus différemment. Conscient de la portée de ses actes sur la valorisation des déchets, responsabilisé sur sa contribution, et pour peu qu'il soit challengé, le personnel sera plus volontaire pour changer ses habitudes de travail et appliquer les bons gestes au quotidien.

## Valorisation des déchets

En marge de la réglementation, le tri des déchets peut être une source d'intérêt économique, financier, commercial, personnel et écologique. Par exemple, le carrossier peut réduire ses coûts de gestion en privilégiant les achats de consommables qui génèrent moins de déchets. La valorisation des déchets peut aussi permettre au carrossier d'obtenir des compensations financières (subventions ponctuelles, rachat de matériaux...). La gestion des déchets participe également à l'ergonomie de l'atelier et à sa bonne organisation, synonyme de confort et de productivité. Sans compter qu'un engagement éco-responsable, dont la gestion des déchets fait partie, bénéficie à son image. Sachant que l'enlèvement et l'élimination des déchets sont confiés à des sociétés spécialisées (Chimirec, Derichebourg, Praxy, Veolia...) et agréés par l'Etat, la prise en charge peut être totale. Et une partie du coût peut être supportée par le client final, sur la base d'une refacturation annoncée, de type : "participation aux frais d'enlèvement et d'élimination des déchets".

## Rendez-vous le mois prochain

Livre vert du poste peinture de l'atelier carrosserie : faire respecter les consignes de sécurité